

Image not found or type unknown



Cave occupée par la copropriété

Par **Kepeck07**, le **03/03/2011** à **16:55**

Bonjour,

Suite à l'achat d'un appartement, nous bénéficions d'une cave.

Nous avons découvert lors de la visite de celle-ci qu'elle était occupée par un système de cuve ayant fonctionné avant le nouveau système de chauffage. Ces cuves ne seront plus jamais opérationnelles et appartiennent à la copropriété.

Petit détail, nous n'habitons pas dans l'immeuble en question mais dans le bâtiment voisin.

Qui est responsable de l'enlèvement (ce qui coûte assez cher) de ces cuves ?

Bien cordialement,

Merci.